

=====
Administration Générale

CONSEIL TERRITORIAL DES ÎLES SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Séance Officielle du 16 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 16 mars 2021 à 13 heures 45, le Conseil Territorial des Îles Saint-Pierre-et-Miquelon s'est réuni en Séance Officielle, dans la salle de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Bernard BRIAND, Président du Conseil Territorial, assisté de Monsieur Jean-Yves DESDOUETS, agissant en qualité de secrétaire.

Étaient présents :

Bernard BRIAND, Président
Jean-Yves DESDOUETS, 1^{er} Vice-Président
Catherine HÉLÈNE, 2^{ème} Vice-Présidente
Olivier DETCHEVERRY, 3^{ème} Vice-Président
Catherine DE ARBURN, 4^{ème} Vice-Présidente
Claude LEMOINE, 5^{ème} Vice-Président
Sandy SKINNER, Conseillère Territoriale
Joane BEAUPERTUIS, Conseillère Territoriale
Jean-Pierre LEBAILLY, Conseiller Territorial
Valérie PERRIN, Conseillère Territoriale
Jean-Louis DAGORT, Membre du Conseil Exécutif
Carole SERIGNAT, Conseillère Territoriale
Virginie SABAROTS, Conseillère Territoriale
Michel DETCHEVERRY, Conseiller Territorial
Matthew REARDON, Conseiller Territorial
Tatiana VIGNEAU-URTIZBÉREA, Membre du Conseil Exécutif,

Absents excusés :

Stéphane ARTANO, Conseiller Territorial, a donné procuration à Jean-Pierre LEBAILLY
Stéphane LENORMAND, Conseiller Territorial, a donné procuration à Bernard BRIAND
Claire VIGNEAUX, Conseillère Territoriale, a donné procuration à Catherine DE ARBURN

Assistaient par ailleurs à la réunion :

Arnaud POIRIER, Directeur Général des Services
Vincent VEYRAT-MASSON, Collaborateur de Cabinet
Pierre PROMEYRAT, Collaborateur de Cabinet
Nicolas CORDIER, Responsable des Affaires Juridiques
Alexandre GEOFFROY, Responsable de la Commande Publique
Frédérique AUDOUX, Directrice des Ressources Humaines
Malika HALILI, Directrice de la Communication et du Tourisme
Marine LAFFONT, Directrice du Pôle Développement Économique
Julie DE ARBURN COX, Directrice du Pôle Développement Attractif
Caroline CECCHETTI, Directrice du Pôle Développement des Mobilités

Vicky CORMIER, Directrice du Pôle Développement Durable
Yvan GINDRE, Directeur des Services Fiscaux
Marie-Christine SALIBA, Chef du Service des Douanes
M Stéphane ATTALI, Directeur de l'IEDOM
Gilles MARCHAL, Directeur des Finances Publiques
Rudy L'ESPAGNOL, Responsable développement économique à Archipel Développement

Secrétaire de séance :

Jean-Yves DESDOUETS

Secrétariat :

Christine CHAMPDOIZEAU
Kathie OLAÏZOLA

Ordre du Jour

FINANCES ET MOYENS

- 1 Désignation des représentants au jury de concours propre à l'opération de regroupement des services de la Collectivité
- 2 Débat d'orientation budgétaire 2021

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 3 Délibération modifiant les articles 65 et 66 du code des douanes de Saint-Pierre-et-Miquelon concernant les seuils autorisés pour les moyens de paiement des droits et taxes

DÉVELOPPEMENT ATTRACTIF

- 4 Convention pluriannuelle pour la période 2021-2022 avec l'Association Sportive Miquelonnaise pour des travaux de mise aux normes des locaux existants et la construction d'une extension

DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 5 Vente d'un terrain du domaine privé de la Collectivité Territoriale situé dans la zone artisanale de Saint-Pierre, au profit de la SCI Girardin
- 6 Échange de parcelle entre la Collectivité Territoriale et la Commune de Saint-Pierre

QUESTIONS DIVERSES

Question d'actualité de Cap sur l'Avenir

Monsieur Bernard BRIAND : Bonjour à toutes et à tous, bienvenue à cette séance officielle que je déclare ouverte.

Pour commencer un secrétaire de séance : Jean-Yves DESDOUETS.

J'ai quelques procurations : Mme Claire VIGNEAUX pour Mme Catherine DE ARBURN, M Stéphane LENORMAND pour moi-même, et M Stéphane ARTANO pour M Jean-Pierre LEBAILLY.

Le quorum est largement atteint.

Je laisse Cap sur l'Avenir poser sa question d'actualité.

Madame Tatiana VIGNEAU-URTIZBÉRÉA : Notre question est simple, nous souhaitons que vous nous indiquiez le montant total que la Collectivité s'était engagée à prendre en charge sur le port de Fortune, y compris la rampe provisoire.

On a tous eu connaissance de l'article de Radio Canada durant la semaine, dans lequel il était écrit que le Gouvernement de Saint-Pierre-et-Miquelon s'engageait à prendre en charge les dépenses supplémentaires, y compris la rampe provisoire.

Monsieur Bernard BRIAND : Le montant total est de 55 140 € précisément concernant cette rampe provisoire qui devrait être installée dès la semaine prochaine. Je vous proposerai en séance du 30 mars, une délibération qui pourrait nous permettre à partir du mois d'avril de transporter du fret entre Fortune et Saint-Pierre. En ce qui concerne les passagers, on est dans une autre situation où il faudra forcément la levée des interdictions actuelles d'un côté comme de l'autre pour pouvoir les transporter.

J'ai entendu tout comme vous hier, les propos du Maire de Fortune concernant l'ensemble des travaux. En parlant de réception des travaux, je pense qu'il parlait au nom de l'autorité portuaire, on est sur des fins de travaux estimées au mois de juin, mais il n'en demeure pas moins qu'en ce qui concerne le fret, début avril, on pourra en faire. C'est la délibération que je vous proposerai fin mars.

Voilà ce que je suis en mesure de pouvoir vous dire sur cette rampe provisoire qui constituera en quelque sorte une première étape. Cette rampe permettra de pouvoir à 100 %, en fonction des marées, transporter 15 tonnes.

Comme vous le savez actuellement, les rotations ne sont pas régulières. S'il y a des importateurs qui souhaitent importer du matériel beaucoup plus lourd ou conséquent, on sera en mesure d'adapter nos rotations par rapport à la demande des professionnels.

Madame Tatiana VIGNEAU-URTIZBÉRÉA : Pour être clair, ces 55 000€ s'additionnent au 5,25 M€ annoncés et il n'y a pas d'autre dépense supplémentaire pour le moment de prévue.

Monsieur Bernard BRIAND : Il faut différencier deux choses. La rampe est une acquisition en propre de la Collectivité Territoriale, qui lui appartiendra. En ce qui concerne la nature des travaux, les aménagements sont effectués par l'autorité portuaire. Cette taxe dont vous parlez et qui est versée chaque année est une contribution, au même titre qu'Air Saint-Pierre paie une contribution pour l'aéroport de Saint-Jean, d'Halifax ou encore de Montréal. Les aménagements sont faits en fonction de nos besoins bien entendu, je pense que cela n'a pas été le cas lorsqu'il y a eu des rénovations effectuées ou une partie de reconstruction sur l'aéroport de Saint-Jean, je me demande si éventuellement la compagnie Air Saint-Pierre a été contactée à ce sujet.

L'objectif pour l'autorité portuaire est d'avoir un site avec des investissements qui sont en lien

avec ce que nous recherchons comme objectif, c'est-à-dire la meilleure adéquation entre un port qui soit utile, exploitable toute l'année, et ensuite un contrôle passagers où là, il y a des exigences qui sont imposées par CBSA principalement.

Madame Tatiana VIGNEAU-URTIZBÉREÁ : Dernièrement, on a dû acter une délibération sur un terrain pour les douanes de Fortune, me semble-t-il, une location ; on ne parle pas de la billetterie, mais des 5,25 M annoncés dans l'article.

Monsieur Bernard BRIAND : C'est en effet une location de la Collectivité pour faire un dépôt de fret ou de véhicules, donc un lieu de stockage. C'est passé en Conseil Exécutif.

Monsieur Matthew REARDON : Monsieur le Président, pour rappel, la question était simple, ce n'était pas sur le coût de cette rampe provisoire, - je vous remercie d'avoir répondu au moins sur ce point -, mais sur le total des investissements, des engagements financiers de la Collectivité au bénéfice du port de Fortune ? C'est quand même simple.

Il faut arrêter de se cacher derrière son petit doigt. 5,2 M CAD d'engagés avec l'argent du contribuable saint-pierrais et miquelonnais pour le port de Fortune, vous ne pouvez pas, et je ne peux pas vous laisser continuer à appeler cela une taxe. Si c'était une taxe, on n'aurait pas payé toute l'année dernière alors qu'il n'y avait pas un seul passager entre Fortune et Saint-Pierre, ou entre Fortune et Miquelon.

C'est un financement du port « point barre », il faut l'assumer au bout d'un moment.

Quel est le total de ce financement des Saint-Pierrais et des Miquelonnais, avec l'argent de nos impôts pour le port de Fortune, encore une fois ? J'espère qu'un jour vous l'assumerez. Il faut ajouter aux 5,2 MCAD, le terrain évoqué- il y en a peut-être d'autres -, les 55 140 € que vous nous avez annoncés aujourd'hui pour une rampe provisoire et, dans l'article, on apprend qu'il y a une autre rampe, celle-ci permanente, qui est aussi annoncée. Sur Radio Canada, on nous dit de ne pas nous inquiéter,-mais pas dans cette Assemblée-, la Collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon va payer.

Monsieur Bernard BRIAND : Le total est de 525 000 CAD par an sur 10 ans, sans augmentation et indépendamment du nombre de passagers et de fret transporté. Rappelez-vous Monsieur REARDON, et on l'avait déjà dit en séance, en 2012, il n'y avait pas de taxation ; en 2014, il y avait une augmentation considérable, je pense que c'est la meilleure des négociations aujourd'hui pour canaliser sur les 10 ans à venir avec un taux de rotations de transport de passagers et de transport de fret qui devrait être sans commune mesure avec ce qu'on a pu transporter tant en nombre de personnes qu'en fret en 2017 ou 2018. C'était la meilleure option aujourd'hui pour s'assurer pour les 10 ans à venir d'avoir une taxation qui soit fixe.

En ce qui concerne la rampe définitive, plutôt envisagée pour 2023, on serait sur des montants approximativement similaires à l'investissement que l'on fera avec l'État sur le port de Miquelon, de l'ordre de 650 000 à 700 000 €.

Sur Miquelon, même s'il s'agit d'un port d'État, je me suis déjà exprimé là-dessus à plusieurs reprises, la Collectivité investira à 50 % du montant de l'investissement. C'est ce qui est précisé dans les éléments que je vous ai transmis concernant le débat d'orientation budgétaire. Lors de la séance du budget primitif, je vous demanderai d'inscrire cette dépense au bénéfice du port de Miquelon.

Monsieur Matthew REARDON : Pour faire la synthèse, pour essayer d'être clair pour celles et ceux qui nous écoutent, le total, qui n'est pas un total, c'est 5,25 MCAD pour le port lui-même, plus, 700 000 € que vous venez de nous annoncer, qu'il faudra ajouter pour la rampe permanente, plus

les quelque 55 000 € pour la rampe provisoire, plus les montants de terrains ou autre. Franchement le total augmente.

Lorsque l'on rajoute tout cela, combien en euro de l'argent des contribuables saint-pierrais et miquelonnais sur Fortune ?

Monsieur Bernard BRIAND : Je pense que vous êtes probablement capable de faire les additions des chiffres que vous avez présentés. Qu'est-ce que cela donne comme financement ?

Monsieur Matthew REARDON : Monsieur le Président, si vous voulez qu'on prenne votre place, ne vous présentez pas l'année prochaine, c'est simple.

Monsieur Bernard BRIAND : Soyez courtois, Monsieur REARDON !

Monsieur Matthew REARDON : Chacun à sa place, vous êtes le Président, je vous pose une question, vous ne souhaitez pas y répondre, vous assumez comme pour le reste.

Monsieur Bernard BRIAND : Je ne suis pas capable de faire le calcul de tête aussi rapidement avec les chiffres avancés, mais le montant engagé est à mon avis déterminant si on veut assurer le désenclavement du territoire. C'est un choix politique depuis le début sur la question de l'acquisition des bateaux et le désenclavement passera aussi sur Fortune et sur Miquelon, chose que l'on assume aujourd'hui.

Le prix peut être, à mon avis, considéré par vous comme élevé, mais vous n'émettez pas forcément le choix du désenclavement du territoire. Vous êtes toujours opposés depuis le début à l'achat de ces deux bateaux. Au début, c'était contre un bateau, ensuite, c'était contre les deux. Quand on a proposé l'achat de deux bateaux, vous étiez favorable à un. Je pense que si on achète un troisième bateau, vous serez favorable au deuxième bateau.

Madame Tatiana VIGNEAU-URTIZBÉRÉA : On aurait peut-être pu avoir un meilleur prix !

Cela devient ridicule, on ne parle pas des deux ferries, on est en train de vous demander combien vous allez investir dans le port de Fortune. Il me semble que les contribuables saint-pierrais et miquelonnais ont le droit de savoir. Chacun acceptera ou pas la décision, on vous suivra ou pas, c'est une question de transparence, c'est tout ce qu'on demande.

Monsieur Bernard BRIAND : Il y a plusieurs choses. D'une part, la redevance annuelle que j'ai évoquée à plusieurs reprises, ensuite, l'achat de la rampe provisoire pour deux ans, puis la rampe définitive et le prix de la location, si je résume ce que vous avez dit Monsieur REARDON. C'est ce que vous souhaitez savoir ?

Monsieur Matthew REARDON : C'est à vous que l'on pose la question, tout ce qui va être investi par l'argent des contribuables saint-pierrais et miquelonnais pour le port de Fortune et non pas pour les ports de Saint-Pierre et de Miquelon. C'est quand même simple.

Monsieur Bernard BRIAND : Je vous répondrai en fin de séance. Je demanderai d'avoir le montant total annuel lissé sur 10 ans si vous le souhaitez.

Monsieur Matthew REARDON : Je souhaite une réponse, merci.

Monsieur Bernard BRIAND : Je propose de passer à l'ordre du jour.

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU JURY DE CONCOURS PROPRE À L'OPÉRATION DE REGROUPEMENT DES SERVICES DE LA COLLECTIVITÉ

Suite à l'échec de la tentative de construction d'un Hôtel du Territoire au quartier des Graves, le besoin de regroupement des services est resté prégnant du fait d'une part du coût pour les finances de la Collectivité de devoir recourir à des locations en ville auprès de bailleurs privés, et d'autre part, d'une volonté de simplification à destination des usagers des services publics offerts par la Collectivité Territoriale.

L'opportunité qui s'est présentée par l'acquisition de l'ensemble dit « BDI/FRECKER » est une occasion unique de pouvoir regrouper les services en un seul lieu autour de la place Monseigneur MAURER.

La technique d'achat propre à la désignation de la maîtrise d'œuvre pour ce type de consultation repose sur la participation d'un jury de concours qu'il convient de désigner.

Conformément à l'article R.2162-22 et -24 du code de la commande publique, les membres du jury sont les membres de la commission d'appel d'offres ainsi que des personnes qualifiées.

Il convient également de désigner les membres de la commission technique chargée de préparer les travaux du jury.

Tel est l'objet de la présente délibération.

Article 1 : Les membres titulaires sont :

- M. Bernard BRIAND, Président du jury ;
- Mme Catherine DE ARBURN ;
- M. Jean-Pierre LEBAILLY ;
- M. Jean-Yves DESDOUETS ;
- M. Jean-Louis DAGORT ;
- M. Matthew REARDON ;
- M. Yann ARDRIT, Architecte à la mairie de Saint-Pierre ;
- M. Arnaud POIRIER, Directeur Général des services ;
- Mme Sophie JALTON, Responsable UCP -DTAM.

Article 2 : Les membres suppléants sont :

- Mme Sandy SKINNER ;
- M. Claude LEMOINE ;
- Mme Tatiana VIGNEAU-URTIZBEREA.

Article 3 : Les membres de la commission technique sont :

- M. Etienne PISTRE, Programmiste de l'opération ;
- M. Alexandre GEOFFROY ;
- M. Patrick MELIN, UCP-DTAM.

Article 4 : La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prescrites par la loi et sera transmise au représentant de l'État à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Madame Tatiana VIGNEAU-URTIZBÉRÉA : Cette délibération va nous poser un problème de fond. Je me souviens quand la Collectivité avait fait valoir son droit de préemption à l'époque, je m'étais abstenu sur un point particulier. Il s'agissait de la politique immobilière de la Collectivité qui ne nous avait pas été présentée, et dont je ne savais strictement rien. J'ai envie d'être cohérente par rapport à la position que j'avais prise.

Aujourd'hui, vous nous parlez d'une politique immobilière, et c'est important d'en avoir une, je ne remets pas en doute ce besoin, simplement vous nous parlez d'une politique immobilière sur un ensemble « BDI/FRECKER ». Est-ce que vous êtes en mesure de nous dire que vous êtes propriétaire de ces deux immeubles ? Le problème se posait avec le bâtiment BDI.

Monsieur Bernard BRIAND : Il n'y a aucune inquiétude là-dessus, l'acte de vente a bien été signé, on est bien propriétaire de la BDI et de FRECKER.

Madame Tatiana VIGNEAU-URTIZBÉRÉA : On avait un souci avec le droit de préemption qui avait été annulé et on se demandait si cette vente aboutirait. Si vous nous certifiez aujourd'hui que l'immeuble appartient à la Collectivité et que l'acte de vente a bien été signé, on ne s'opposera pas à cette délibération.

Pour information, on n'aurait pas pu s'abstenir du fait des nouvelles dispositions et des moyens de vote de la Collectivité, cela veut dire qu'on sera amené beaucoup plus fréquemment à être contre parce que nos votes ne seront plus pris en compte.

Monsieur Bernard BRIAND : Merci de le préciser. On vous a envoyé un mél à ce sujet. Avec le logiciel de dématérialisation, on s'est rendu compte que l'abstention ne pouvait plus être prise en compte. Ce n'est pas spécifique au mode de fonctionnement de la Collectivité ou à un règlement particulier, il en est de même à mon avis pour l'ensemble des collectivités, y compris j'imagine, au conseil municipal.

Madame Tatiana VIGNEAU-URTIZBÉRÉA : On veut que les gens comprennent qu'on ne va pas faire d'opposition systématique, mais comme on n'a plus la possibilité pour que nos votes soient pris en compte de s'abstenir, on devra pour la prise en compte de nos votes être contre de nombreuses délibérations.

Maintenant, si vous êtes propriétaire de ces deux terrains, on n'a pas d'opposition à émettre sur cette délibération.

Monsieur Bernard BRIAND : Je ne sais pas ce qui a justifié l'absence de prise en considération de l'abstention, mais cela permet en tout cas d'avoir une position claire : Pour ou Contre. Avec l'abstention, on n'arrive pas vraiment à cerner la position que vous avez. Je pense que cela permet de clarifier le sujet. Sur cette délibération, de manière accessoire, vous êtes pour, et beaucoup plus généralement, sur l'ensemble des délibérations proposées ici en séance officielle.

Madame Tatiana VIGNEAU-URTIZBÉRÉA : Tout à fait. L'abstention nous permettait de ne pas juger sur le fond et sur la totalité, elle nous permettait d'avoir une situation sans être en opposition. On n'est pas opposé à tous les projets que vous proposez. Quand on s'abstient, c'est justement qu'on n'a pas envie de s'opposer systématiquement. On ne pourra plus le faire, il faudra simplement que les gens comprennent bien qu'on n'est pas devenu plus « dur », on a simplement changé nos méthodes de vote.

Monsieur Bernard BRIAND : Cela voudra dire que quelque part, et sans se cacher derrière le fait qu'il n'y a plus d'abstention, c'est forcément d'apporter une explication à ce vote qui est contre.

Madame Tatiana VIGNEAU-URTIZBÉRÉA : Oui, on n'a aucun souci là-dessus.

Monsieur Arnaud POIRIER : Ceci dit, l'abstention est toujours possible, sauf qu'il n'y aura pas 19 votants, mais 19 moins les gens qui s'abstiennent.

Madame Tatiana VIGNEAU-URTIZBÉRÉA : C'est cela, on ne sera pas considéré comme des votants, ce qu'on peut être amené à faire. Je l'ai fait hier parce que j'ai refusé de participer au vote,

mais j'ai précisé que je ne voulais pas y participer. Dans ce cas-là, je ne serai pas prise en compte dans le nombre de bulletin.

Monsieur Bernard BRIAND : Délibération adoptée à l'unanimité.

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2021

Le présent rapport traduit en termes financiers et comptables les axes stratégiques de la Collectivité présentés par le Président dans le cadre du débat d'orientation budgétaire 2021.

Il est la première étape du cycle budgétaire 2021, définissant les évolutions attendues en matière budgétaire, avec des résultats définitifs. Les inscriptions budgétaires sont retracées largement, susceptibles de modifications marginales lors du vote du budget.

Dans le contexte incertain lié à la situation sanitaire mondiale et à son impact sur la vie économique de l'archipel, la Collectivité Territoriale fait le choix du réalisme, partant des très bons résultats des efforts de rationalisation et s'appuyant sur la continuité des investissements nécessaires pour ses différentes structures. Il demeure cependant certain que la décision de réouverture des frontières, avec Terre-Neuve-et-Labrador en particulier et le Canada en général, impactera directement l'activité des services de la Collectivité (SPM FERRIES) d'une part et du secteur touristique de l'archipel en général d'autre part.

Le projet de budget 2021 sera soumis au vote de l'assemblée territoriale lors de la séance officielle qui sera normalement programmée le mardi 30 mars 2021.

L'économie mondiale face à la pandémie mondiale de la COVID-19

Suite à l'apparition fin 2019 du coronavirus SARS-CoV-2, le reste du monde a assisté incrédule le 23 janvier 2020 aux premiers confinements de métropoles chinoises avant d'être touché à son tour par la pandémie de la COVID-19 début 2020. Depuis, l'économie mondiale évolue cahin-caha, au rythme de la pandémie et des mesures de restrictions imposées pour y faire face.

Démunis face à la première vague qui submergea les services hospitaliers au printemps, les gouvernements, cherchant à enrayer la vitesse de propagation de la pandémie, ont eu largement recours à des mesures de confinement, qui se sont traduites au 2^{ème} trimestre en un double choc d'offre et de demande à l'échelle mondiale.

Après une récession d'ampleur inédite au 1^{er} semestre, l'activité a pris l'allure de montagnes russes au second semestre. Les déconfinements progressifs durant l'été se sont traduits mécaniquement par de forts rebonds au 3^{ème} trimestre, l'activité restant toutefois en retrait par rapport à fin 2019 : + 7,5 % aux États-Unis après - 9 % au second trimestre et + 12,5 % en zone euro après -11,7 % au second trimestre

À partir de septembre, l'accélération des contaminations a repris. L'Europe et les États-Unis ont été confrontés à une 2^{ème} vague de contaminations. Au 4^{ème} trimestre, la réintroduction progressive des mesures restrictives puis le recours à des nouveaux confinements a, à nouveau, pesé sur l'activité. Depuis Noël, l'apparition de variants du virus particulièrement contagieux – on le voit d'ailleurs ce matin, on parle du variant breton - conduit à un nouveau retour en force des confinements, qui plus stricts qu'à l'automne compliquent les échanges économiques au 1^{er} semestre 2021.

Avec plus de 1,9 million de décès et plus de 92 millions de cas d'infections à la COVID-19 recensés au niveau mondial, les campagnes de vaccination lancées depuis fin 2020 constituent de véritables

lueurs d'espoir, qui pourraient devenir réalité au second semestre.

Zone euro : crise sanitaire inédite et activité en dents de scie

Après une chute vertigineuse du PIB comparée à 2008, due aux restrictions et confinements instaurés de mars à mai dans la plupart des économies de la zone euro, l'activité, profitant de la levée progressive des mesures contraignantes a fortement rebondi au 3^{ème} trimestre passant de - 11,7 % à + 12,5 %. Néanmoins l'activité demeure en retrait de 4,4 % par rapport au 4^{ème} trimestre 2019. Ceci découle de la moindre activité des secteurs sources de fortes interactions sociales (services de transports, de restauration et d'hébergement et les autres secteurs liés au tourisme). Les pays plus touristiques (Espagne, France, Italie) ont ainsi souffert davantage que ceux disposant de secteurs manufacturiers importants (Allemagne).

Au 4^{ème} trimestre, la 2^{ème} vague de contamination a conduit au retour progressif des restrictions de mobilité et d'activité, puis à l'instauration de nouveaux confinements dans plusieurs régions et pays : Irlande, Pays de Galles, France, Belgique, Allemagne, Espagne, Italie... L'activité en zone euro devrait à nouveau se contracter, mais dans une moindre mesure. Les gouvernements ont en effet cherché à minimiser l'impact économique des mesures imposées, notamment en maintenant les écoles ouvertes et en préservant certains secteurs d'activité (construction, industrie). D'après les indicateurs avancés, cette stratégie semble avoir été relativement efficace.

Avec le lancement des campagnes de vaccination, la confiance s'est renforcée en zone euro, alors même que l'activité économique devrait être bien moins dynamique qu'attendu au 1^{er} semestre. Face à la propagation de variants de la COVID-19 particulièrement contagieux, l'Europe est marquée en ce début d'année par des confinements plus stricts qu'à l'automne, qui pourraient se maintenir jusqu'en avril 2021.

Dans ce contexte d'incertitudes accrues, la croissance du PIB en zone euro devrait chuter d'environ - 7,3 % en 2020 avant de rebondir à 3,9 % en 2021.

France : l'économie à l'épreuve de l'épidémie de la COVID-19

Résiliente en 2019 (1,5 %), l'économie française a été durement touchée par la pandémie COVID-19 en 2020. Reculant de 5,9 % au 1^{er} trimestre, le PIB a chuté de 13,8 % au second trimestre suite au confinement national instauré du 17 mars au 11 mai. Si toutes les composantes de la demande ont été affectées, certains secteurs ont été plus particulièrement touchés par la crise sanitaire : l'hébergement et la restauration, la fabrication d'équipements de transport (automobile et aéronautique) et les services de transport.

Suite à l'assouplissement des restrictions, l'activité économique française a fortement rebondi au 3^{ème} trimestre tout en restant inférieure de 3,7 % à son niveau d'avant crise (T4 2019). La croissance du PIB au 3^{ème} trimestre a ainsi atteint 18,7 % mais a reculé de 3,9 % en glissement annuel.

L'accélération des contaminations au 4^{ème} trimestre a conduit à un nouveau confinement national du 30 octobre au 15 décembre, avec une réouverture des commerces fin novembre et l'instauration d'un couvre-feu en soirée depuis mi-décembre. Toutefois compte tenu de la progressivité des restrictions imposées depuis fin septembre (fermeture des bars, couvre-feux locaux, confinement national) et de l'allègement des restrictions en termes de déplacement et d'activité (maintien des écoles ouvertes), l'impact économique devrait être moins fort qu'au second trimestre. La perte d'activité est attendue à - 4 % au 4^{ème} trimestre et - 9,1 % en moyenne en 2020.

Comme ailleurs en Europe, la progression des contaminations avec l'arrivée de nouvelles souches

particulièrement contagieuses du coronavirus compromet la vigueur du rebond attendu en 2021 (désormais à 4,1 % contre 5,4 auparavant). Depuis le 2 janvier, l'horaire du couvre-feu a été relevé à 18h progressivement dans toute la France. Au-delà, l'accélération des hospitalisations semble rendre un troisième confinement inévitable.

Si vous suivez l'activité depuis quelques jours, il apparaît tout à fait envisageable même si en effet le Président de la République l'avait repoussé il y a 2 ou 3 semaines. Avec les cas de contamination déclarés par jour, cela apparaît tout à fait possible qu'on soit à nouveau dans une étape de confinement territorialisé beaucoup plus important, et peut-être en confinement national en fonction de l'évolution.

Saint-Pierre-et-Miquelon : reprise inégale et incertaine de l'activité économique

En 2019, l'activité économique de l'archipel a été marquée par un regain significatif et les principaux indicateurs étaient bien orientés. L'année 2020 s'amorçait dans la continuité de l'année 2019 avec la concrétisation de projets engagés l'année précédente, de bonnes prévisions pour la saison touristique, une bonne dynamique de l'entrepreneuriat local et un contexte régional favorable, particulièrement au Canada.

La pandémie de COVID-19 a renversé la situation : la population de l'archipel a été confinée durant 6 semaines entre mars et avril, stoppant l'activité économique. Depuis le déconfinement, l'activité a globalement bien rebondi, notamment grâce aux amortisseurs étatiques, à la consommation intérieure et à l'autocentrisme de l'activité économique. Le marché du travail, excepté durant le confinement, n'a pas été impacté par la crise sanitaire. La consommation demeure élevée, mais la situation économique et financière des entreprises est incertaine et les flux commerciaux et de passagers de l'archipel se sont nettement contractés. Les prix continuent leur croissance malgré un contexte international ralenti.

La reprise est inégale selon les secteurs d'activité. Les secteurs dépendant de la réouverture des frontières, en particulier celles du Canada, demeurent dans des situations difficiles. C'est notamment le cas du secteur des transports, ce qui impacte directement la fréquentation touristique de l'archipel. Les hôteliers connaissent une très nette baisse d'activité, spécifiquement à Saint-Pierre, l'impact à Miquelon ayant été modéré grâce à la clientèle saint-pierraise durant l'été.

D'autres secteurs connaissent un impact durable à l'image du BTP qui a su maintenir en partie son activité durant le confinement, mais qui connaît aujourd'hui des difficultés d'approvisionnement. En outre, pour les nombreuses associations de l'archipel, l'annulation de la plupart des événements a limité les collectes de fonds amputant leur trésorerie de ressources importantes.

Certains secteurs d'activité, moins dépendants de l'ouverture des frontières, bénéficient du rebond de la consommation locale après le confinement. En particulier, les restaurateurs qui ont pu rouvrir et retrouver un niveau d'activité presque équivalent à celui d'avant la pandémie. L'activité des commerces a, elle aussi, bien rebondi, même si les pertes ne seront pas compensées. Les commerçants ont su s'adapter aux contraintes sanitaires, grâce au recours accru aux autorisations de vente à distance délivrées par les banques de l'archipel au 1^{er} semestre.

Cette reprise inégale a été possible du fait de l'absence de circulation du virus sur l'archipel permettant l'assouplissement progressif des mesures sanitaires. Cette situation demeure incertaine et l'arrivée récente du virus sur le territoire pourrait remettre en question ce rebond. Aucune reprise totale de l'activité ne sera possible tant que les frontières canadiennes seront fermées. Avantagée par l'absence de circulation du virus mais contrainte par la fermeture des frontières, l'activité économique de l'archipel suit des trajectoires opposées : la consommation locale demeure élevée mais l'investissement des entreprises reste incertain. L'activité touristique

est quasi-inexistante. Si l'impact économique de la crise sanitaire a été modéré par un déconfinement rapide et par la protection naturelle de l'insularité, la crise économique pourrait être durable si les restrictions sur le transport international restent en vigueur sur une trop longue période.

Quelques repères financiers de notre bilan 2020

Ces éléments figurant de manière détaillée et définitive dans le rapport établi à l'occasion du vote du compte administratif 2020, que vous avez étudié il y a une quinzaine de jours, seules seront rappelées ici les informations sur le résultat.

Le résultat est déterminé par la différence entre les recettes réalisées et les dépenses mandatées:

L'excédent cumulé brut du compte administratif 2020 s'élève ainsi à 7 535 036,62 €.

Après la prise en compte des restes à réaliser en recettes et en dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement, l'excédent réel au 31 décembre 2020 s'élève à 1 611 972,20€.

Gestion de la dette

Avec une nouvelle présentation qu'on a souhaitée plus exhaustive cette année pour avoir une meilleure visibilité de l'écoulement de la dette dans le temps.

La dette de la Collectivité Territoriale, après avoir connu son pic en 2019 à plus de 46 M€, continue sa diminution naturelle, sans renégociation particulière et surtout sans nouvel emprunt cette année. Elle sera à 34M€ au 31 décembre 2021, c'est-à-dire avec 12 M€ en un peu plus de 2 ans. Vous avez un petit tableau qui vous récapitule l'extinction de la dette dans le temps, sur le montant de la dette et sur la périodicité allant jusqu'en 2043.

Cette dette est majoritairement contractée auprès de l'Agence France Locale (rachat de crédits 2018 et investissements 2016 à 2018) et de Rabobank (construction des Ferries NORDET et SUROIT).

S'agissant du remboursement annuel de la dette en capital, il diminuera également en observant plusieurs paliers et sera pour 2021 à 3,7 M€.

Il est à noter que le prêt auprès de la Banque des Territoires pour la reconstruction du barrage de la VIGIE, autorisé par la délibération 255/2019 du 17 décembre 2019, devrait être encaissé en 2022, ce qui alourdira la dette de 4,5 M€ cette année-là mais n'impactera que peu le remboursement annuel de la dette en capital à hauteur de 0,1 M€. la raison en est très simple, c'est que le prêt effectué est sur 40 ans à un taux extrêmement bas.

Prospective pluriannuelle

En section de fonctionnement, la prospective pluriannuelle a été établie avec des projections prudentes d'augmentation annuelle des recettes de 1% en général et un « saut unique » correspondant à l'intensification du trafic depuis et vers FORTUNE en 2023. De même, pour les dépenses de fonctionnement, des taux de progression de 0,5% à 1% ont été retenus.

Il en ressort une évaluation de l'épargne disponible après le remboursement de la dette en capital, estimée à 3,2 M€ en 2021 incluant le résultat de fonctionnement reporté de 2020.

Selon ces prévisions et hormis en 2022, il est projeté une augmentation régulière de cette épargne disponible.

Cette épargne disponible vient servir la section d'investissement et plus précisément la capacité d'investissement qui s'établit à 22,7 M€ en 2021 avec les restes à réaliser et en incluant le résultat d'investissement reporté de 2020.

Le « creux » observé en 2026 correspond à une année sans financements européens comme cela a déjà été le cas entre deux plans d'actions ou deux programmes d'appui budgétaire.

La capacité d'investissement de la Collectivité Territoriale lui permettra donc de mettre en œuvre le Schéma de Développement Stratégique et en particulier le Plan d'Actions 2021-2025, que nous avons voté en janvier dernier.

Je vois un avant dernier point sur les financements européens. On est toujours en discussion pour l'élaboration de la décision d'association des outre-mer et sur l'obtention d'un financement qu'on espère à l'identique du précédent SDS. Concernant le compartimentage de l'enveloppe au bénéfice des territoires français faisant partie de ces PTOM, dont l'augmentation est d'à peu près 6 ou 7 M€, il se peut qu'il y ait un territoire qui n'ait pas bénéficié du financement lors du précédent SDS qui puisse en bénéficier. L'objectif est d'obtenir pour nous en tout cas a minima un montant à peu près à l'identique du précédent SDS. C'est vraiment ce qui nous permettra de mettre en œuvre ce SDS dans toutes ses composantes avec les finalités et les 18 fiches actions que je vous ai proposées en janvier.

Orientations budgétaires 2021

Ce budget primitif est élaboré avec la reprise de résultats, puisqu'après le vote du Compte Administratif, il intègre également les restes à réaliser, tant en recettes qu'en dépenses.

Le budget territorial 2021 présentera :

- **une section de fonctionnement de l'ordre de 43,9 M€** contre 45,1 M€ de crédits cumulés et votés au budget primitif 2020, qui malgré le contexte de crise n'a fait l'objet d'aucune décision modificative ;
- **et une section d'investissement de 29,9 M€** contre 35,8 M€ cumulés sur le budget primitif 2020. En dépenses, la section intègre environ 8,7 M€ de restes à réaliser antérieurs (dont notamment le Hangar Sous Douanes, les travaux à la Patinoire, les enrobés 2020 et le quartier des Graves) contre 9,3 M€ en 2020.

Les principales ressources de fonctionnement

Le projet de budget 2021 propose un montant de recettes de fonctionnement sur impôts et taxes estimé globalement à près de 29,4 M€ (contre 28,9 M€ au budget 2020).

La prévision du produit de l'impôt (19 M€) est stable par rapport au compte administratif 2020. Vous avez le tableau récapitulatif ci-dessous. On est sur une estimation d'impôts sur le revenu, que l'on détaillera lors de la séance du 30 mars, à 12,76 M€ et sur l'impôt sur les sociétés sur un montant, à peu près identique au montant perçu en 2020, de 6,3 M€.

Considérant les réalisations, Les recettes des douanes sont également prévues en très légère hausse par rapport au compte administratif 2020, soit à hauteur de 9,21 M€ (contre 8,95 M€ en 2020). Vous avez le petit tableau récapitulatif partant du compte administratif 2016 jusqu'à 2020, celui qu'on a voté il y a 15 jours, et le BP envisagé 2021.

Les autres recettes prévues en matière d'impôts et taxes sont prévues pour près de 1,20 M€ et sont issues des droits de mutation et de publication, de la taxe sur les jeux de hasard,

Les ressources d'investissement

Les subventions d'investissement nouvelles, de l'ordre de 6,7 M€, sont retenues au titre des financements annuels (FACE et EDF) affectés aux travaux d'électrification, d'une participation de l'ADEME pour les aménagements de la Vallée du Milieu, d'un financement de l'État pour la réhabilitation du barrage de LA VIGIE, de la DSID 2021, de FEI et de crédits plan de relance pour la rénovation thermique des bâtiments.

Les dotations d'investissement de l'État sont prévues globalement à hauteur de 1,6 M€ considérant les investissements réalisés en 2020 pour le FCTVA.

La ligne de recette au titre des emprunts présente un montant nul car aucun prêt nouveau ne sera sollicité en 2021 et l'encaissement lié à celui de la Banque des Territoires pour le barrage de la VIGIE ne sera demandé qu'en 2022.

Le financement du XIème FED constitue encore, pour la cinquième tranche Covid-19, une recette certaine, de 1,1 M€.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses **réelles** de fonctionnement pour l'exercice 2021 sont prévues à hauteur de 39 M€ se situant un peu au-delà des prévisions budgétaires de l'exercice 2020 (38,5 M€) qui n'ont été exécutées qu'à hauteur de 33,3 M€. Des efforts de gestion ou de maîtrise des coûts pourront être mis en œuvre en fonction de l'évolution et des conséquences de la crise sanitaire, comme en 2020.

- Les charges à caractère général se présentent à hauteur de 12 M€ (contre 11,55 M€ en prévisions 2020 et 9,21 M€ en exécution).
- Les dépenses de personnel sont prévues pour un montant de 13,92 M€ (contre 13,42 M€ prévisions 2020 et 12,83 M€ en exécution).
- Les dépenses d'intervention regroupées aux chapitres 016, 017 et 65 sont prévues à hauteur de 9,85 M€ (contre 11,60 M€ en prévisions 2020 et 9,48 M€ en exécution).

Les dépenses d'investissement et de développement

Les dépenses **réelles** d'investissement 2021 prévues au budget primitif **au titre des crédits nouveaux** s'établiront à près de 13,2 M€ hors remboursement de la dette, participations et immobilisations financières, contre 12,73 M€ au compte administratif 2020.

Au total, l'année 2021 verra le lancement de projets et de dépenses d'investissements pour un montant d'environ 18,2 millions d'euros hors reports de crédits et de 26,9 millions d'euros avec reports de crédits (contre 18,5 M€ et 27,8 M€ au BP 2020).

Ces projets se déclinent notamment comme suit :

- Couvertures et façades de la Maison des Loisirs à Miquelon – 1,5 M€
- Démolition du barrage de la VIGIE – 1,2 M€
- Travaux FACE 2021 – 0,8 M€
- Routes Territoriales – 0,8 M€
- Reprise de la Ventilation du Centre Georges GASPARD - 0,535 M€
- Rénovation thermique des logements GAUTIER – 0,4 M€
- Protection du littoral à Miquelon-Langlade – 0,325 M€
- Rampe du port de Miquelon (en groupement avec l'État) – 0,325 M€
- Première phase de rénovation de la Maison de l'Enfant – 0,2 M€
- Rénovation thermique des logements JEUNES – 0,16 M€

- Mise à niveau des stations de refoulement – 0,15 M€
- Logements FRIOULT (Couverture et ventilation) – 0,15 M€
- CCS (Confortement de structure, ventilation et égout de la piscine) - 0,130 M€
- Travaux complémentaires à la Patinoire – 0,125 M€
- Première phase de construction de trottoirs au quartier des GRAVES – 0,1 M€
- Buses pour traversées de chaussée sur la route Miquelon-Langlade – 0,1 M€
- Rénovation des façades de l'Hôtel du Territoire – 0,1 M€
- Ouvrage hydraulique à Mirande – 0,09 M€
- Rénovation de l'observatoire du Grand Barchois à Miquelon – 0,05 M€
- Rénovations de la CAERN à Saint-Pierre – 0,05 M€
- Réfection de la façade SUD du bâtiment SUD de la Quarantaine de Miquelon - 0,05M€
- Rénovation du pont de la Belle Rivière – 0,045 M€
- Revêtements Intérieurs à l'Annexe du CCS – 0,03 M€
- Reprise du tracé du cours de la Vallée du Milieu – 0,02 M€

En plus de ces projets, les marchés de travaux de construction des quais des ferries (deuxième version) et de reconstruction du barrage de la VIGIE seront attribués. Là, c'est hors sujet.

La dette territoriale

L'annuité de remboursement de la dette en capital est arrêtée à 3,76 M€ au budget 2021, la charge en intérêts à 0,84 M€.

Sans entrer plus avant dans les détails, il est indéniable que la Collectivité Territoriale reste dynamique dans ses investissements, et ce, malgré l'incertitude de certaines recettes dans le contexte lié notamment à la crise sanitaire.

Je vous demande de me donner acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire

Article 1 : Le Conseil Territorial prend acte des orientations budgétaires 2021 conformément au rapport joint en annexe.

Article 2 : La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prescrites par la loi et sera transmise au représentant de l'État à Saint-Pierre-et-Miquelon

Monsieur Matthew REARDON : Sur ce débat d'orientation budgétaire, je vais développer mon propos en trois temps, d'une part vis-à-vis des dépenses, d'autre part des recettes, et ensuite vis-à-vis de la méthode et de la transparence.

Par rapport aux dépenses, il me semble qu'une clarification s'impose. Il y a quelques secondes, puisque c'est un des derniers paragraphes que vous venez de nous lire, vous nous dites : « *les marchés de travaux de construction des quais des ferries et de reconstruction du barrage de la VIGIE, mais c'est surtout le quai des ferries qui nous intéresse-là, « seront attribués », et au lieu de continuer et dire « avant la fin de l'année 2021 pour un démarrage dès que possible en 2022 » comme c'est inscrit et comme vous voulez que l'on vote, je vous ai entendu dire c'est « hors sujet », est-ce que j'ai mal entendu ? J'ai l'impression que vous vous êtes arrêté en plein milieu de votre phrase.*

Monsieur Bernard BRIAND : Tout à fait, vous faites un constat réel. On parle bien du quai des ferries ?

Monsieur Matthew REARDON : C'était la lecture que vous venez de faire et vous êtes arrêté en plein milieu de la délibération que vous nous soumettez.

Monsieur Bernard BRIAND : Sur le barrage de la Vigie, il n'y a absolument aucun doute, on a bien avancé sur le programme. Il va se dérouler sur deux temps. Une 1^{ère} phase de déconstruction, en tout cas, de consolidation du barrage d'eau, et ensuite une reconstruction sur le site actuel. C'est maintenu, c'est une opération qui devrait faire l'objet d'une réception dans le courant de 2023.

Monsieur Matthew REARDON : Ce n'est pas ce dossier qui est hors sujet.

Monsieur Bernard BRIAND : Non, en effet.

Monsieur Matthew REARDON : Alors qu'est-ce qu'il l'est ?

Monsieur Bernard BRIAND : C'est le quai des ferries par rapport à la temporalité. Le dossier a été envoyé 4 jours avant, vous l'avez reçu le jeudi, et la position qui a été prise l'a été le lundi. On n'a pas actualisé le dossier, cela permet de pouvoir l'évoquer ensemble. Je me suis largement exprimé sur le sujet. Est-ce que vous voulez que je donne quelques informations complémentaires ?

Monsieur Matthew REARDON : La question est d'ordre budgétaire. Vous nous présentez un chiffrage du budget qui inclut manifestement l'ensemble des travaux qui sont inévitables en amont, ne serait-ce que de planification, de maîtrise de l'ensemble de la procédure de marché. Vous nous dites que le marché des ferries, et c'est budgété dans les chiffres que vous nous présentez, va être attribué cette année. Aujourd'hui nous n'avons pas de projet, on n'a même pas une idée de quel site, et encore moins quelle est l'envergure du projet. Comment pouvez-vous nous chiffrer un budget, et nous demander de voter aujourd'hui un débat d'orientation budgétaire avec des orientations chiffrées en dépenses sur la base d'un projet qui manifestement n'aura pas lieu cette année, alors que vous l'affirmez et vous nous demandez de voter le contraire ?

Monsieur Bernard BRIAND : Il s'agit de voter la tenue du débat d'orientation budgétaire et les éléments qui vous ont été présentés concernant le chiffrage des 18,2 M€ en intégrant le report et ainsi de suite, ce sont des opérations qui vont avoir lieu cette année.

Sur le quai des ferries, en effet le projet est pour moi toujours d'actualité. La proposition, sans retour pour l'heure, a été faite pour que l'État puisse effectuer cette opération sur son port. On a essayé depuis 2016, un certain nombre de plâtres, j'ai donc souhaité mettre fin à un portage Collectivité.

Il y a donc deux possibilités, je le dis et je le répète, la 1^{ère} portée par l'État, j'attends les éléments de réponse sur ce positionnement, mais je n'ai pas eu de retour négatif. Je vais en savoir plus dans les jours, voire les semaines à venir. La 2^{ème} possibilité est de trouver un terrain d'entente qui évitera toutes ces autorisations environnementales qui depuis l'existence du 1^{er} projet jusqu'au 2^{ème}, n'ont été que des freins pour cette réalisation-là. Je prends les exemples que j'ai pris à plusieurs reprises en parlant de la possibilité de missions dans le port, des phoques et des fouilles archéologiques où là, c'était le « pompon » final.

La 2^{ème} possibilité, et je me suis exprimé aussi sur ce sujet, c'est revenir à un positionnement que l'on avait eu, et on a déjà des esquisses en tout cas des plans sur cet aménagement permettant de trouver une solution au bénéfice de l'État puisque l'on sait que l'ancien bâtiment Interpêche semble être dans un état de vétusté assez avancé. Si l'État souhaite démolir tout en relogant par anticipation celles et ceux qui sont locataires actuellement, c'est-à-dire les pêcheurs, la Mairie et quelques entreprises, on pourrait lui retirer une épine du pied et trouver une solution qui puisse être acceptable pour la Collectivité. En 2019, on avait déjà présenté 3 hypothèses permettant à nos 2 bateaux d'avoir une exploitation pleine et entière avec des conditions satisfaisantes.

J'attends aujourd'hui, suite au courrier adressé au Préfet, un positionnement en ce qui le concerne. En tout cas, ce que l'on veut, c'est en effet avoir un quai et des infrastructures qui puissent

correspondre à l'attente que l'on a. Aujourd'hui, on fonctionne avec un quai qualifié de provisoire dans des conditions et circonstances particulières qui nécessitent énormément de manipulation pour les agents, et une sollicitation des bateaux pour l'accostage et ensuite le repositionnement au quai.

Le sujet est toujours d'actualité, bien entendu.

Monsieur Matthew REARDON : Je vous remercie pour ces précisions. Le seul commentaire que j'ai à faire à ce stade tient simplement au fait que vous évoquez des entreprises et des pêcheurs. Les pêcheurs qui occupent le quai d'Interpêche, à juste titre, c'est aussi des entreprises, qu'on soit clair. Ce ne sont pas des bénévoles.

Ce qui m'intéresse aujourd'hui, c'est le volet budgétaire. Vous nous demandez de voter des orientations budgétaires qui sont chiffrées, ce n'est pas juste d'acter que le débat a bien eu lieu, mais d'acter les orientations. C'est la délibération. Vous nous demandez d'acter un chiffrage incluant un ancien projet en pré annulation spontanée de votre part.

De deux choses l'une, soit vous nous dites que vous annulez votre annulation, auquel cas cela continue comme c'était prévu, chiffré, soit vous changez ce qui nous est présenté. Vous ne pouvez pas faire les deux. Vous ne pouvez pas avoir le beurre, l'argent du beurre, et le reste que l'on connaît.

Vous ne changez rien du tout, donc j'ai ma réponse là-dessus. C'est comme vous dites, « hors sujet ».

Ensuite en termes d'annulation, sont-elles annulées ou « désannulées » de votre part, pour faire un illogisme ? Vous chiffrerez des travaux de busage de la chaussée sur Miquelon ; il me semble que vous avez, tout comme le quai des ferries, annulé ces travaux. Vous avez fait l'annonce de l'annulation de ces travaux et pourtant, vous les remettez dans ce que vous nous demandez d'acter et de voter aujourd'hui.

Est-ce que cette fois-ci, vous annulez votre annulation, ou là encore, est-on sur un chiffrage complètement fictif ?

Monsieur Bernard BRIAND : Pour rappel, ce dossier vous a été envoyé il y a à peu près une quinzaine de jours. J'ai pris des décisions concernant les arbitrages financiers liés au fait qu'il y a un désengagement de l'État sur la protection du littoral, il faut forcément que la Collectivité fasse des choix.

Le 1,5 M€ inscrit en recette sur la DSID avait été ventilé sur plusieurs opérations : l'enrobé, la rénovation en investissement de la Maison de l'Enfant à hauteur de 200 000 € ; il y a les buses, la protection du littoral qui a largement utilisé ce moyen de financement-là.

Si je n'ai pas les financements nécessaires pour réaliser mon budget d'investissement, je devrai faire des choix et il est fort probable que la DSID, le 1,5 M€ accordé soit disant à titre exceptionnel par Monsieur LECORNU - elle n'est pas exceptionnelle puisque c'est un droit accordé à l'ensemble des départements de France -, m'impose indirectement de faire des arbitrages. C'est ce que j'ai fait, avec un choix de se dire que de toute façon, sur le sujet de l'isthme Miquelon-Langlade, on était financièrement les seuls à intervenir.

Il y a beaucoup de discussions en réunion, mais quand il s'agit de prendre des décisions pour poser de l'enrochement parce qu'on est dans une situation critique et qu'on a peur qu'il y ait une brèche qui s'ouvre, et qu'on ne puisse pas trouver des solutions sur le moment pour colmater ces brèches, je fais des travaux par anticipation, des travaux d'enrochement qui avec le temps, je le vois

notamment sur la partie du PK18, seront des solutions durables.

Voilà les choix que je suis obligé de faire. Je pense qu'au fil du temps, on sera amené à rééquilibrer certaines dépenses d'investissements effectuées, mais on le fera de telle façon que cela soit envisageable. On reste toujours sur une programmation budgétaire, vous pouvez avoir des modifications au sein des différentes opérations en fonction de leur état d'avancée.

Madame Tatiana VIGNEAU-URTIZBÉRÉA : J'entends ce que vous dites, qu'entre le moment où on nous a transmis le débat d'orientation budgétaire et aujourd'hui, il y a eu du changement, mais j'ai quand même souvenir d'arriver ici en séance officielle et qu'on nous mette des dossiers sur table.

Monsieur Matthew REARDON : Régulièrement.

Madame Tatiana VIGNEAU-URTIZBÉRÉA : Ce n'est pas cela qui aurait posé problème, même si vous nous aviez envoyé une version modificative. Aujourd'hui, vous nous présentez un rapport qui n'est plus d'actualité, ou qui ne sera peut-être plus d'actualité, ou qui est d'actualité, mais on ne le sait pas.

Monsieur Matthew REARDON : Où est la sincérité ?

Madame Tatiana VIGNEAU-URTIZBÉRÉA : Si demain on annule le quai des ferries ou supprime les financements, il y a toutes ces questions auxquelles on n'a aucune réponse.

Monsieur Bernard BRIAND : J'ai parfaitement compris le sens de votre question. On est sur la tenue d'un débat d'orientation budgétaire, et je crois que c'est une première, je ne sais pas comment cela fonctionne dans les autres collectivités, on a voulu être le plus exhaustif possible en vous fléchant toutes les opérations.

Vous verrez, maintenant que vous êtes aussi à la tête d'une collectivité, que vous êtes sur du prévisionnel, au même titre que le budget prévisionnel qu'on vous présentera. On est sur une prévision annuelle. On sait très bien que quand on est sur un budget de plusieurs dizaines de millions d'euros, il y a des marges de manœuvre.

On a souhaité, juste avant d'avoir pris un certain nombre de décisions, ventiler les principaux investissements effectués par la Collectivité ; certains ne seront pas les recettes correspondantes. Je vous l'ai dit, cela peut être l'enrobé, les buses ou les travaux à la Maison de l'Enfant, parce que je n'ai pas d'aide complémentaire de l'État. À moins que vous ayez d'autres solutions, je n'en vois pas d'autre.

Madame Tatiana VIGNEAU-URTIZBÉRÉA : On n'est pas à votre place pour prendre des décisions.

Monsieur Bernard BRIAND : Chacun son rôle, on est bien d'accord.

Madame Tatiana VIGNEAU-URTIZBÉRÉA : On prendra des décisions là où on doit les prendre.

Le sujet reste entier, on est bien conscient qu'on est sur du prévisionnel, mais ce n'est pas pour cela qu'on ne doit pas se rapprocher au mieux de la réalité en tenant compte du contexte au fur et à mesure qu'il évolue. Rien n'empêchait d'envoyer une mise à jour de ce rapport avant la tenue de la séance d'aujourd'hui. Je n'en démordrai pas.

Monsieur Bernard BRIAND : Si à l'inverse, je suis amené à prendre des modifications en disant qu'aujourd'hui on met 1,5 M€ sur l'isthme, et que le montant de la dépense totale n'est pas d'1,5 M€, vous m'avez dit qu'au final, ce n'était pas en lien avec la nature des travaux qu'on a identifiée.

Les choix ne sont pas définitifs. Pour l'enrobé, si on peut en faire, on a fléché 800 000 €. Aujourd'hui, ce que je peux vous dire sur le montant des engagements des travaux sur l'isthme de Miquelon-Langlade, c'est qu'on a une dépense sûre de l'ordre de 600 000 €. On a passé un marché la semaine dernière de l'ordre de 250 000 €. Voilà les dépenses que l'on va, avec assurance, engager sur l'isthme de Miquelon-Langlade. Il est fort probable, vous imaginez bien, notamment pour réhabiliter la partie touchée entre le PK16 et le PK18, que cela va possiblement entraîner d'autres dépenses complémentaires. Mais si vous, vous êtes capable de me déterminer le montant prévisionnel des travaux entre le PK16 et le PK18 en fonction des marées et du vent à venir, je suis preneur.

Madame Tatiana VIGNEAU-URTIZBÉRÉA : Ce n'est pas du tout ce dont on parle, et loin de nous de revendiquer une quelconque expertise en la matière.

Monsieur Bernard BRIAND : On est d'accord, on est sur un budget prévisionnel.

Monsieur Matthew REARDON : On est sur un budget prévisionnel, cela a un sens, ce n'est pas du fictif. Ce que je note en tout cas, pour clore cette partie de mon intervention sur les dépenses, c'est que vous nous présentez aujourd'hui des choses que vous qualifiez vous-même de hors sujet et on sait pertinemment que cela ne se fera pas tel que vous nous demandez de le voter. Dont acte.

Concernant les recettes, je voulais savoir ce que vous aviez fixé et sur quelle projection vous étiez basé, notamment en termes de produits des services ? La seule indication que j'ai dans le chiffrage certes prévisionnel, mais qui doit avoir un minimum de base dans la réalité pour être sincère, est une progression mesurée des recettes de l'ordre de 1 %, et derrière des dépenses de fonctionnement entre 0,5 % et 1 %.

Je veux bien, mais cela fait deux ans qu'en termes de recettes que vous nous présentez, et qu'on est obligé de dénoncer à chaque budget, elles sont complètement fictives, bien avant de voter le budget vis-à-vis du fonctionnement des services.

L'année dernière, on était en pleine période du coronavirus, on savait qu'il n'y aurait pas de rotation, vous avez tenu à voter un budget où il y avait toutes les recettes pour un fonctionnement plein sur toute l'année 2020 des ferries sur Fortune. On savait pertinemment que cela ne se ferait pas.

Aujourd'hui, vous nous présentez pour 2021 une progression mesurée par rapport à ce qu'on avait voté en 2020 de 0.5 % à 1 %. Non seulement on reprend les chiffrages complètement fictifs de l'année dernière, mais vous en rajoutez si j'ai bien compris.

Monsieur Bernard BRIAND : Non, je ne le vois pas comme cela.

Monsieur Matthew REARDON : Qu'est-ce que vous retenez en termes de recettes des services liées aux Ferries sur Fortune ? On est au mois de mars, les ferries n'iront pas tout de suite sur Fortune en année pleine, voire pas du tout.

Monsieur Bernard BRIAND : C'est sur l'ensemble des recettes des prestations de service de la Collectivité.

Monsieur Matthew REARDON : C'est la seule information que vous nous donnez, d'où ma question par rapport aux ferries et aux recettes des services.

Monsieur Bernard BRIAND : Le 30 mars, vous aurez l'ensemble des éléments permettant de ventiler toutes les recettes prévisionnelles de fonctionnement, d'investissements et de dépenses de fonctionnement, d'investissements. À l'heure où je vous parle, je ne les ai pas sous les yeux. Là

on est sur une projection.

Monsieur Matthew REARDON : Vous nous demandez de voter une projection et vous ne savez pas comment elle a été ventilée.

Monsieur Bernard BRIAND : Si on veut aller beaucoup plus loin, à ce moment-là, on va voter un chapitre, des sous-chapitres etc. Vous avez fait un débat d'orientation budgétaire Mme VIGNEAU-URTIZBÉRÉA il y a peu, je ne sais pas s'il était aussi nourri que celui-ci, mais on n'est pas dans un budget primitif. Vous essayez d'anticiper un budget primitif qui vous sera présenté dans 15 jours parce qu'à ce moment-là, on peut décliner chaque ligne et sous-ligne et sous-sous-ligne avec 5 ou 6 articles.

Monsieur Matthew REARDON : Je vous pose juste des questions par rapport à ce que vous nous demandez de voter aujourd'hui, cela me semble le b.a.-ba de la démocratie au sein de cette Assemblée.

Monsieur Bernard BRIAND : Il y a une chose dont je suis sûr, c'est qu'on aurait pu vous donner nettement moins d'informations sur le DOB. Conclusion, plus on donne d'informations, plus on pose des questions.

Aujourd'hui, il s'agit de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire vous permettant d'avoir les grandes orientations budgétaires d'une part annuelles, et ensuite pluriannuelles, par exemple sur la dette, sur les recettes d'investissements, sur les différents dépenses.

Je pense qu'en plus, c'est la première fois qu'on propose un document, sauf erreur de ma part, avec autant d'éléments ; l'année dernière, vous n'aviez fait aucun commentaire sur ce DOB, vous vous étiez abstenu.

Si vous souhaitez voter contre le débat d'orientation budgétaire, dont acte, il n'y a pas de souci là-dessus. Sur les aspects liés éventuellement aux différentes prestations de services, ressources, composant par composant, chapitre par chapitre, vous l'aurez jeudi soir.

Cela veut peut-être dire que l'année prochaine, on fera le DOB à l'instant T et juste après le budget primitif, auquel cas, il y aura véritablement une concordance entre les deux.

Monsieur Matthew REARDON : Monsieur le Président, d'une part, de grâce, ne vous vexez pas qu'on joue notre rôle de conseiller et qu'on pose des questions par rapport à l'utilisation des deniers des contribuables de Saint-Pierre-et-Miquelon, chacun à sa place comme vous l'avez très bien dit.

Ensuite, je vous remercie pour ces propos quand vous dites que la Collectivité a gracieusement souhaité donner plus d'informations et que vous le regrettez bien aujourd'hui manifestement, si j'entends vos propos...

Monsieur Bernard BRIAND : Je ne le regrette pas.

Monsieur Matthew REARDON : C'est ce que vous avez dit, mais c'est très bien, cela me permet de faire la transition vers la 3^{ème} partie que j'avais déjà annoncée, par rapport à la transparence et la méthode de ce DOB puisque ce n'est certainement pas en bon seigneur que vous nous donnez des éléments de transparence aujourd'hui, ni même que vous avez la possibilité d'y couper à l'avenir comme vous y avez fait une référence implicite à l'instant, puisque c'est la Chambre Territoriale des Comptes qui le demande. Ces éléments sont bien insuffisants par rapport à la préconisation de la Chambre Territoriale des Comptes qui vous a épinglés de façon très sérieuse, sur l'ensemble des éléments, à commencer par le DOB, comme nous le réclamons à chaque séance, y compris

l'année dernière, et sur l'absence de transparence dans les débats et l'absence d'informations a minima qui sont nécessaires pour que des éléments budgétaires, y compris le DOB, puisse être considérés comme sincères.

La Chambre Territoriale des Comptes vous a enjoint, on va dire car on est bien sur le territoire de l'injonction, de rectifier cette situation et de donner des éléments de transparence. Ce que vous ne faites pas aujourd'hui. Ce que vous avez fourni ne remplit pas les observations de la Chambre Territoriale des Comptes. On en est loin. La Chambre Territoriale des Comptes dit, et c'est le minimum de la démocratie, que pour une fonction budgétaire d'une assemblée, surtout dotée de pouvoirs aussi étendus que ceux de la Collectivité Territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon, il faut qu'il y ait des éléments de réelles projections sur la stratégie d'investissement quand on est sur des projets aussi colossaux que tous ceux qu'on évoque, y compris sur le câble numérique, sur les retombées précises ; finalement, il faut un plan d'affaires a minima. C'est le même plan d'affaires qu'on demande à n'importe quel porteur de projet qui arrive à la CACIMA et qui veut monter une entreprise.

Là, on est sur des dizaines de millions, voire des centaines de millions qui sont brassés et on n'a pas le minimum de plan d'affaires et de projection. En tout cas, on n'en a pas au sein de cette assemblée. On s'interroge sur le fait qu'il existe aussi dans les caisses, dans les bureaux en haut.

En résumé, vous nous présentez des recettes qui sont fausses, des dépenses qui le sont aussi, sur la base d'une méthode qui ne respecte pas les minimums démocratiques qui vous ont été imposés.

En tout état de cause, ce qui est certain, c'est qu'à Cap sur l'Avenir, nous n'aurions non seulement pas les mêmes choix, nous n'aurions pas adopté la même méthode. C'est bien évidemment et nécessairement que nous allons voter contre les orientations que vous nous demandez d'acter pour ce DOB.

Monsieur Bernard BRIAND : C'est noté. Je souhaite apporter une précision. Il y a une différence entre une injonction et une recommandation. La Chambre Territoriale des Comptes nous donne une recommandation, il y en a quatre au total, mais ce n'est pas une injonction. En termes de vocabulaire, je pense que vous en faites la nuance.

Monsieur Matthew REARDON : Il y a plusieurs niveaux. En tout cas, elles ne sont pas respectées, c'est sûr.

Monsieur Bernard BRIAND : Contre de l'opposition, adoptée à la majorité.

DÉLIBÉRATION MODIFIANT LES ARTICLES 65 ET 66 DU CODE DES DOUANES DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON CONCERNANT LES SEUILS AUTORISÉS POUR LES MOYENS DE PAIEMENT DES DROITS ET TAXES

Les recouvrements des droits et taxes effectués par le service des douanes sont traités au plan comptable par la direction des finances publiques (DFIP) dans le cadre d'une convention souscrite en 2015 entre les deux administrations.

À la suite de difficultés d'encaissement des chèques rencontrées par la direction des finances publiques en 2019, la délibération n°135/2020 modifiant l'article 248 du code local des impôts a été adoptée le 30 juin 2020.

Cette modification limite notamment le seuil des paiements autorisés par numéraires et chèques.

Afin d'adapter le dispositif douanier de règlement des droits et taxes sur les marchandises

importées dans le même esprit de limitation du nombre et du montant des chèques, une modification des articles 65 et 66 du code des douanes de Saint-Pierre-et-Miquelon – Partie I Dispositions locales vous est proposée avec les dispositions suivantes en matière de moyens de paiement autorisés :

- numéraire jusqu'à 300 €
- carte bancaire jusqu'au plafond autorisé par l'organisme bancaire du titulaire de la carte
- chèque bancaire jusqu'à un seuil maximum de 8.000 €
- virement bancaire obligatoire au-delà du seuil de 8.000 €
- obligations cautionnées (selon modalités de l'article 65 ci-dessus) pour les créances dont le seuil est défini par arrêté du Président du Conseil Territorial.

Le paiement des droits et taxes subordonnant, en cas de paiement comptant, la libération des marchandises sous douane, le seuil des chèques doit être maintenu à un niveau supérieur à celui déterminé pour les perceptions de la DFIP qui n'ont pas les mêmes incidences pour les opérateurs.

Tel est l'objet de la présente délibération.

Article 1 : Afin d'harmoniser les modalités de règlement des droits et taxes perçus par le service des douanes et de recouvrement des impôts directs et autres taxes effectuées par la direction des finances publiques sur le territoire, des seuils doivent être définis pour les différents moyens de paiement acceptés par les deux administrations. La délibération n°135/2020 du 30 juin 2020 a modifié l'article 248 du code local des impôts pour fixer les seuils applicables à la direction des finances publiques.

Article 2 : Dans le même esprit, tout en tenant compte des spécificités douanières et de l'impact du paiement des droits et taxes sur la délivrance du bon à enlever des marchandises importées, les articles 65 et 66 du code des douanes de Saint-Pierre-et-Miquelon - Partie I Dispositions locales sont modifiés et complétés comme suit :

TITRE IV : OPERATIONS DE DEDOUANEMENT

CHAPITRE III : Liquidation et acquittement des droits et taxes

Section 3 : Crédit des droits et taxes

Article 65

1. Les redevables peuvent être admis à présenter des obligations dûment cautionnées, à quatre mois d'échéance, pour le paiement des droits et taxes recouverts par l'administration des douanes.
2. Ces obligations ne sont pas admises au-dessous d'un seuil fixé par arrêté du Président du Conseil Territorial.
3. Elles donnent lieu à un intérêt de crédit dont le taux et le montant, ainsi que les répartitions sont fixés par arrêté du Président du Conseil Territorial.
4. *Les régularisations des obligations cautionnées s'effectuent selon les modalités reprises dans l'article 66 al. 2 s'agissant du numéraire, des cartes bancaires, chèques bancaires et virements. (Arrêté n°57/2021 du 08 janvier 2021)*

CHAPITRE IV : Enlèvement des marchandises

Section 1 : Règles générales

Article 66

1. Il ne peut être disposé des marchandises conduites dans les bureaux de douane ou dans les lieux désignés par le service des douanes, sans l'autorisation du service et sans que les droits et taxes aient été préalablement payés au comptant, consignés ou garantis.

2. Le paiement des droits et taxes est effectué par tout moyen ayant un pouvoir libératoire, y compris par voie de compensation.

Les moyens de paiement autorisés sont les suivants :

a) numéraire jusqu'à 300 €

b) carte bancaire jusqu'au plafond autorisé par l'organisme bancaire du titulaire de la carte

c) chèque bancaire jusqu'à un seuil maximum de 8.000 €

d) virement bancaire obligatoire au-delà du seuil de 8.000 €

e) obligations cautionnées (selon modalités de l'article 65 ci-dessus) pour les créances dont le seuil est défini par arrêté du Président du Conseil Territorial.

Les moyens de paiement définis dans l'alinéa 2 concernent également les paiements en suite de crédit d'enlèvement.

3. Le paiement peut être effectué par une tierce personne se substituant au débiteur.

4. Le débiteur peut en tout état de cause acquitter tout ou partie du montant des droits à l'importation ou à l'exportation exigibles avant l'expiration du délai qui lui a été imparti à cette fin.

5. Les marchandises doivent être enlevées dès la délivrance de l'autorisation, sauf délais spécialement accordés par le service des douanes.

(Arrêté 57/2021 du 08 janvier 2021)

(...)

Article 3 : Le chef de service des douanes de Saint-Pierre-et-Miquelon est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prescrites par la loi et sera transmise au représentant de l'État à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Je mets ce projet de délibération au vote.

Adoptée à l'unanimité.

CONVENTION PLURIANNUELLE POUR LA PÉRIODE 2021-2022 AVEC L'ASSOCIATION SPORTIVE MIQUELONNAISE POUR DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DES LOCAUX EXISTANTS ET LA CONSTRUCTION D'UNE EXTENSION

On a voulu accompagner l'association sur la rénovation des locaux actuels avec vestiaire et la construction d'un nouvel espace pouvant accueillir les vestiaires et le stockage, et pour les arbitres un espace dédié. L'association va décomposer ses travaux en 3 phases sur deux exercices. C'est ce qui justifie cette convention pluriannuelle sur deux ans.

Le coût total de l'opération est estimé à 330 000 €. D'autres financements ont été trouvés par l'association qui ira jusqu'à apporter 65 000 €, ce qui est à souligner. Il est proposé d'attribuer une subvention d'équipement de 37 500 € pour cette année et 37 500 € pour l'exercice suivant.

Article 1 : La convention pluriannuelle 2021-2022 à signer entre la Collectivité Territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon et l'Association Sportive Miquelonnaise est approuvée.

Article 2 : Le Président ou son représentant est autorisé à signer la présente convention. Conformément aux articles 3 et 4 de cette convention, la Collectivité Territoriale octroie à l'Association Sportive Miquelonnaise :

- Au titre de l'année 2021 une subvention d'équipement d'un montant de 37 500 € ;
- Au titre de l'année 2022 une subvention d'équipement d'un montant de 37 500 €.

Article 3 : Les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets de la Collectivité Territoriale au Chapitre 204 – Nature 20421 – Fonction 32, -là c'est très, très précis-, pendant la durée de la convention.

Article 4 : La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prescrites par la loi et sera transmise au représentant de l'État à Saint-Pierre-et-Miquelon.

La convention type a été jointe.

Je mets ce projet de délibération au vote.

Adoptée à l'unanimité.

VENTE D'UN TERRAIN DU DOMAINE PRIVÉ DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE SITUÉ DANS LA ZONE ARTISANALE DE SAINT-PIERRE, AU PROFIT DE LA SCI GIRARDIN

La SCI GIRARDIN représentée par son gérant, Monsieur Serge GIRARDIN, souhaite acquérir la parcelle située dans la zone artisanale de Saint-Pierre, cadastrée section AR sous le n°51 pour une contenance de 100 m², appartenant au domaine privé de la Collectivité Territoriale.

Cette acquisition permettra à la SCI GIRARDIN d'accéder à la parcelle voisine lui appartenant, et cadastrée AP n°96.

En date du 19 février 2021, le service du domaine de l'État a estimé la valeur vénale de ce terrain à 2 400 €.

La Collectivité Territoriale n'envisage la réalisation d'aucun projet sur ce terrain qui n'est revendiqué par aucun tiers.

Je vous propose donc de céder à la SCI GIRARDIN, un terrain situé dans la zone artisanale de Saint-Pierre, cadastré AR n°51 pour une contenance de 100 m², au prix de deux mille quatre cents euros (2 400 €).

Article 1 : Le Président du Conseil Territorial ou son représentant est autorisé à passer tous actes pour procéder à la vente d'un terrain situé dans la zone artisanale de Saint-Pierre, cadastré AR n°51 pour une contenance de 100 m², au prix de deux mille quatre cents euros (2 400 €).

Article 2 : S'il s'avère que dans les six mois qui suivent l'autorisation donnée par la Collectivité Territoriale de procéder à la vente de ce terrain, aucune suite n'a été donnée, cette dernière deviendra caduque.

Article 3 : Un acte de vente en la forme administrative sera établi par la Direction des services fiscaux, authentifié par le Président du Conseil Territorial et publié au service de la publicité foncière.

Article 4 : La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prescrites par la loi et

sera transmise au représentant de l'État à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Je mets au vote ce projet de délibération.

Adoptée à l'unanimité.

ÉCHANGE DE PARCELLE ENTRE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE ET LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE

Cette délibération a déjà fait l'objet d'une étude lors du Conseil Municipal de la semaine dernière.

La Collectivité Territoriale et la Commune de Saint-Pierre ont décidé d'un échange de terrains situés sur la Commune de Saint-Pierre.

Par ses avis du 1^{er} décembre 2020 et du 19 février 2021, le service du domaine de l'État a fixé la valeur vénale de ces terrains.

L'échange est convenu comme suit :

- La Collectivité Territoriale échange les terrains appartenant à son domaine privé :
 - Un terrain situé à l'Île aux Marins, cadastré section AD sous le n°287 pour une contenance de 13 m², d'une valeur vénale de 169 € ;
 - Un terrain situé 34 rue Docteur Dunan, cadastré section BH sous le n°100 pour une contenance de 1 561 m², d'une valeur vénale de 142 051 € ;
 - Un terrain situé 9 rue du Gouverneur d'Angeac, cadastré section BI sous le n°156 pour une contenance de 632 m², d'une valeur vénale de 57 512 € ;
 - Deux terrains situés dans la zone artisanale, actuellement sur la parcelle cadastrée AP sous le n°93 pour une contenance d'environ 22 et 130 m², qui feront l'objet de création de parcelle après arpentage et délimitations précises à effectuer par M. Xavier ANDRIEUX, géomètre agréé, d'une valeur vénale de 82,73 € par m².

- Contre les terrains appartenant au domaine privé de la Commune de Saint-Pierre :
 - Un terrain situé route de Ravenel, cadastré section AP sous le n°3 pour une contenance de 4 810 m², d'une valeur vénale de 38 480 € ;
 - Un terrain situé route de Ravenel, cadastré section AP sous le n°22 pour une contenance de 1 216 m², d'une valeur vénale de 9 728 € ;
 - Un terrain situé 4 rue de Verdun, actuellement sur la parcelle cadastrée AY sous le n°42 pour une contenance d'environ 313 m², qui fera l'objet de création d'une parcelle après arpentage et délimitations précises à effectuer par M. Xavier ANDRIEUX, géomètre agréé, d'une valeur vénale de 182 € par m².

Les terrains appartenant à la Collectivité Territoriale, cadastrés BH n°100 et BI n°156 feront l'objet d'une constitution de servitude perpétuelle de non aedificandi, avec un complément, *à l'exception pour la parcelle BI n°156 de la superficie nécessaire à la construction de locaux techniques et/ou sanitaires destinés à l'usage de la parcelle au bénéfice des utilisateurs*. La raison en est très simple, cela a fait l'objet de discussion lors de la séance du Conseil Municipal, on fait ce petit ajout que l'on va aussi compléter dans la délibération. La SBI n°156 sera de plus soumise à un pacte de préférence d'une durée de 20 années en cas de revente. Ces dispositions figureront dans l'acte d'échange.

La Collectivité Territoriale n'envisage la réalisation d'aucun projet sur les terrains lui appartenant, concernés par le présent échange, qui ne sont revendiqués par aucun tiers.

La Collectivité Territoriale accepte le présent échange sans application de soulte.

Je vous propose donc l'échange des terrains, situés à Saint-Pierre, appartenant à la Collectivité Territoriale, cadastrés AD n°287, BH n°100, BI n°156 et deux terrains situés actuellement sur la parcelle AP n°93, pour des contenances respectives de 13 m², 1 561 m², 632 m², et d'environ 22 m² et 130 m² contre les terrains appartenant à la Commune de Saint-Pierre, cadastrés AP n°3, AP n°22 et un terrain situé actuellement sur la parcelle AY n°42, pour des contenances respectives de 4 810 m², 1 216 m² et d'environ 313 m², sans application de soulte.

Cette transaction foncière revêt un caractère d'intérêt général tant pour la Collectivité Territoriale que pour la Commune de Saint-Pierre.

Article 1 : Le Président du Conseil Territorial ou son représentant est autorisé à passer tous actes pour procéder à l'échange des terrains, situés à Saint-Pierre, appartenant à la Collectivité Territoriale, cadastrés AD n°287, BH n°100, BI n°156 et deux terrains situés actuellement sur la parcelle AP n°93, pour des contenances respectives de 13 m², 1 561 m², 632 m², et d'environ 22 m² et 130 m² contre, les terrains appartenant à la Commune de Saint-Pierre, cadastrés AP n°3, AP n°22 et un terrain situé actuellement sur la parcelle AY n°42, pour des contenances respectives de 4 810 m², 1 216 m² et d'environ 313 m², sans application de soulte.

Article 2 : S'il s'avère que dans les six mois qui suivent l'autorisation donnée par la Collectivité Territoriale de procéder à l'échange de ces terrains, aucune suite n'a été donnée, cette dernière deviendra caduque.

Article 3 : Un acte d'échange en la forme administrative sera établi par la Direction des services fiscaux, authentifié par le Président du Conseil Territorial et publié au service de la publicité foncière.

Article 4 : La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prescrites par la loi et sera transmise au représentant de l'État à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Au même titre que pour la précédente délibération, les plans cadastraux vous ont été transmis concernant cet échange qui a fait l'objet de nombreuses discussions avec le Maire de Saint-Pierre. Les intérêts sont différents, peut-être plus économiques en ce qui le concerne, et notamment sur Saint-Pierre avec l'échange de terrain pour faire en sorte que la Mairie puisse établir une convention avec l'ASSP sur les sujets liés au financement de leur stade qui d'ici quelques années posera problème puisqu'il n'aura pas de classement fédéral.

Il y a également l'échange au bénéfice de la Mairie, rue Gouverneur d'Angeac, pour un projet de parc des jeux. D'où la modification pour avoir des petites infrastructures qui serviront de débarras.

Enfin, il y a l'échange avec un intérêt par rapport à la Vallée du Milieu pour un espace assez important. C'est un bon échange.

Voilà brièvement ce que je souhaitais vous apporter comme élément lors de cette séance officielle.

Sauf question autre, je propose de clore cette séance officielle. Je vous remercie, ainsi que les services qui ont travaillé à la préparation de cette séance et les chefs de service.

Monsieur Matthew REARDON : Je ne suis pas certain qu'on soit passé au vote sur la dernière délibération.

Monsieur Bernard BRIAND : Effectivement, je vous en remercie. Je mets cette délibération au vote.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Matthew REARDON : J'ai peur que vous n'en ayez pas tout à fait terminé avec les chiffres pour aujourd'hui puisque vous vous étiez engagé à nous fournir en fin de séance la réponse sur le total des investissements de la Collectivité sur le port de Fortune.

Monsieur Bernard BRIAND : Est-ce que ce sont les investissements ou la taxe ?

Monsieur Matthew REARDON : L'intégralité des dépenses du budget de la Collectivité, si vous souhaitez faire très large sur le port de Fortune, c'est-à-dire, comme on l'a déjà évoqué, la « fameuse taxe », qui n'en est pas une puisque vous la versez quand il n'y a aucun passager, plus le ponton provisoire et le ponton définitif, plus les terrains, s'il y a autre chose, il faut nous le dire, c'est la question.

Soyons généreux, faites nous une réponse par courrier, il n'y a pas de souci.

Monsieur Bernard BRIAND : Je vous apporterai les chiffres avec précision lors de la séance officielle du 30 mars, je ne veux pas qu'il y ait quelques centimes de plus ou de moins parce que je pense qu'à ce moment-là, ce sera peut-être insincère. Je préfère être très précis.

Monsieur Matthew REARDON : S'il y a d'autres terrains ou d'autres dépenses dont on n'aurait pas été au courant, je vous remercie de les y rajouter.

Monsieur Bernard BRIAND : La séance est levée. Merci et bonne fin de journée.

Le Secrétaire de Séance,

Le Président de Séance,

Jean-Yves DESDOUETS

Bernard BRIAND